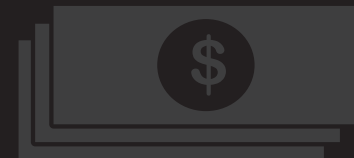
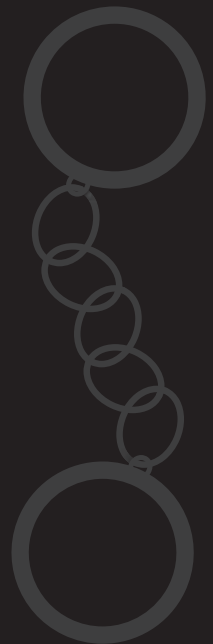




# COMMERCE ILLICITE DES PRODUITS DU TABAC

CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR Y METTRE FIN



Organisation  
mondiale de la Santé



**FCTC 10**

CONVENTION-CADRE DE L'OMS  
POUR LA LUTTE ANTITABAC **10 ans**  
2005-2015

© Organisation mondiale de la Santé 2015

Tous droits réservés. Les publications de l'Organisation mondiale de la Santé sont disponibles sur le site Web de l'OMS ([www.who.int](http://www.who.int)) ou peuvent être achetées auprès des éditions de l'OMS, Organisation mondiale de la Santé, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27 (Suisse) (téléphone: +41 22 791 3264; télécopie: +41 22 791 4857; courriel: [bookorders@who.int](mailto:bookorders@who.int)). Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OMS – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées aux éditions de l'OMS via le site Web de l'OMS à l'adresse [http://www.who.int/about/licensing/copyright\\_form/en/index.html](http://www.who.int/about/licensing/copyright_form/en/index.html)

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la Santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

**Conception: Northlich, LLC, United States of America. Mise en page: services-concept.ch**

Numéro du document: **WHO/NMH/PND/15.3**

**Ce document est disponible en version électronique à l'adresse: [www.who.int/tobacco](http://www.who.int/tobacco)  
Toute demande concernant ce document doit être adressée à: [tfi@who.int](mailto:tfi@who.int)**

---

[www.who.int/no-tobacco-day/fr](http://www.who.int/no-tobacco-day/fr)

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Une priorité de santé	6
La cible des contrebandiers	6
Un fléau plus répandu dans les pays à revenu faible ou intermédiaire	7
Éliminer le commerce illicite n'a que des avantages	7
De nombreux facteurs influent sur l'ampleur du commerce illicite	7
L'industrie du tabac contribue au problème	8
L'industrie du tabac fait entrave au Protocole sur le commerce illicite	8
Que doit-on faire?	9
Définitions	9
Références	10

A stylized illustration of a person wearing a dark trench coat and a wide-brimmed hat, walking towards the right. The person's face is partially obscured by the hat and the text. The background is a light gray gradient.

**Mettre  
fin au  
commerce  
illicite des  
produits du  
tabac est une  
priorité sanitaire, et  
apporterait également  
une contribution  
majeure à l'économie et  
à la sécurité.**

---

[www.who.int/no-tobacco-day/fr](http://www.who.int/no-tobacco-day/fr)

## INTRODUCTION

Le commerce illicite des produits du tabac pose d'importants problèmes sur les plans de la santé, de l'économie et de la sécurité dans le monde entier. On estime qu'une cigarette ou un produit du tabac sur dix consommés dans le monde sont d'origine illicite.

Voilà pourquoi la Journée mondiale sans tabac instituée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) est consacrée cette année à la lutte contre le tabac illégal. L'un des principaux objectifs de la campagne est d'inciter les gouvernements à ratifier et à appliquer le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, qui complète la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (Convention-cadre de l'OMS).

Le Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS s'associe à la campagne dans le but de favoriser l'application de l'article 15 de la Convention – prendre des mesures pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, y compris la contrebande, la fabrication illicite et la contrefaçon – et de promouvoir l'entrée en vigueur du Protocole. Jusqu'à présent, sept Parties à la Convention-cadre de l'OMS ont ratifié le Protocole et 33 autres devront faire de même pour qu'il soit applicable en tant que droit international.



**F C T C 10**  
CONVENTION-CADRE DE L'OMS  
POUR LA LUTTE ANTITABAC **ans**  
2005–2015

La Journée mondiale sans tabac sert principalement à l'OMS et à ses partenaires à attirer l'attention sur les risques du tabagisme pour la santé et à plaider en faveur de politiques efficaces pour réduire la consommation de tabac. Avec près de six millions de morts par an, l'épidémie de tabagisme est l'une des plus grandes menaces de tous les temps à l'échelle mondiale pour la santé publique.

Le commerce illicite du tabac est le fait de différents acteurs, du simple revendeur aux réseaux de criminalité organisée impliqués dans le trafic d'armes et la traite d'êtres humains. L'industrie du tabac contribue elle aussi au commerce illicite à la fois secrètement et ouvertement, qu'elle approvisionne le marché ou qu'elle cherche à empêcher l'application de mesures complètes de lutte antitabac en essayant de convaincre les gouvernements que des mesures législatives supplémentaires, comme les mises en garde sanitaires illustrées ou l'augmentation des taxes, encourageront plus encore le commerce illicite.

Mettre fin au commerce illicite des produits du tabac est une priorité de santé et c'est un objectif réalisable. Mais pour y parvenir, il faut perfectionner les systèmes d'administration fiscale nationaux et sous-nationaux et développer la collaboration internationale, notamment en ratifiant et en appliquant le Protocole sur le commerce illicite.

## UNE PRIORITÉ DE SANTÉ

Premièrement, le commerce illicite rend les produits plus accessibles et plus abordables financièrement pour les groupes à faible revenu et pour les enfants. Les produits illicites sont généralement vendus moins cher, ce qui augmente la consommation de tabac. Les politiques en matière de prix et de taxes sont largement considérées comme l'un des moyens les plus efficaces pour réduire la demande et la consommation de produits du tabac. Mais le commerce illicite sape les politiques fiscales, contribue à ce que les jeunes commencent à consommer du tabac et accroît les inégalités en santé dans la société.

Deuxièmement, le commerce illicite signifie moins de rentrées d'argent pour l'État. Ayant moins de recettes, les pouvoirs publics sont moins à même d'assurer une bonne gouvernance. Les ressources allouées au développement socioéconomique s'en trouvent elles aussi diminuées, surtout dans les pays à faible revenu qui dépendent beaucoup des taxes à la consommation. Le commerce illicite détourne des recettes fiscales que l'État pourrait consacrer à des services publics, notamment aux soins de santé.

Troisièmement, les produits du tabac illicites échappent aux restrictions imposées par la loi et à la réglementation sanitaire visant à réduire la consommation de tabac, telles les mises en garde illustrées ou l'interdiction de la vente aux mineurs.

Enfin, le commerce illicite du tabac subventionne la délinquance et la criminalité organisée – trafic de drogue, trafic d'armes, traite d'êtres humains, groupes insurrectionnels armés –, avec des conséquences possibles sur le niveau général de corruption et de sécurité.

**Par conséquent, le commerce illicite du tabac n'est pas seulement préoccupant sur les plans sanitaire et économique, c'est aussi un problème de sécurité important.**

## LA CIBLE DES CONTREBANDIERS

Les contrebandiers visent non seulement les groupes à bas revenu mais aussi les jeunes. Des études menées à Téhéran, la capitale de l'Iran, et dans le sud de la Thaïlande ont montré que les jeunes étaient plus susceptibles que les personnes plus âgées de fumer des cigarettes de contrebande.<sup>[1], [2]</sup>

Les gros fumeurs sont aussi la cible des contrebandiers. D'après des études réalisées dans 16 pays, les gros fumeurs et les fumeurs très dépendants sont, dans l'ensemble, plus enclins à l'évasion et à la fraude fiscales que les fumeurs qui ont l'intention de renoncer au tabac.<sup>[3]</sup>

## UN FLÉAU PLUS RÉPANDU DANS LES PAYS À REVENU FAIBLE OU INTERMÉDIAIRE

Une cigarette sur 10 pourrait être d'origine illicite. L'Organisation mondiale des douanes a récemment constaté une augmentation importante de la quantité saisie de tabac à chiquer, qui est passée de 8 tonnes en 2012 à 38 tonnes en 2013. Dans le même intervalle, la quantité saisie de tabac pour pipe à eau est passée de 69 à 75 tonnes.<sup>[4]</sup>

Dans l'ensemble du monde, le commerce illicite des produits du tabac est présent dans les États où les taxes sont faibles comme dans ceux où elles sont élevées. Il résulte du manque de contrôle sur la fabrication des cigarettes et sur le mouvement des cigarettes et autres produits entre pays. De plus, il est aux mains d'organisations criminelles qui disposent de systèmes élaborés pour distribuer les produits du tabac de contrebande. Le commerce illicite est plus répandu dans les pays à faible revenu que dans les pays à haut revenu.<sup>[5]</sup>

### RELATION ENTRE PRIX LÉGAL ET COMMERCE ILLICITE EN 2007

Groupe de revenu de la Banque mondiale	Prix légal moyen d'un paquet de cigarettes en US \$	Pourcentage moyen du marché illicite de cigarettes
Faible revenu	1,13	16,8
Revenu intermédiaire	1,89	11,8
Revenu élevé	4,89	9,8

## ÉLIMINER LE COMMERCE ILLICITE N'A QUE DES AVANTAGES

L'élimination ou la diminution du commerce illicite des produits du tabac réduira la consommation de tabac en limitant la disponibilité des produits bon marché et non réglementés et en augmentant globalement le prix du tabac. Cela aura pour effet crucial de réduire la mortalité prématurée et d'augmenter les recettes fiscales. Si le commerce illicite était éliminé, les prix augmenteraient de manière générale, entraînant une baisse de la consommation de produits du tabac. D'après les estimations, les pouvoirs publics gagneraient US \$31 milliards chaque année s'ils éliminaient le commerce illicite, et un million de décès prématurés imputables au tabac seraient évités tous les six ans, principalement dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.<sup>[6]</sup>

## DE NOMBREUX FACTEURS INFLUENT SUR L'AMPLEUR DU COMMERCE ILLICITE

L'industrie du tabac prétend que des taxes élevées encouragent la contrebande et fait pression sur les gouvernements pour que les taxes sur le tabac restent faibles.

Or, d'après ce qu'on a pu observer dans de nombreux pays, il n'y a pas de corrélation directe entre taxes élevées et contrebande. Des marges fiscales élevées peuvent au départ inciter à la contrebande, mais les données montrent qu'il y a d'autres facteurs de motivation comme la facilité avec laquelle il est possible d'agir dans un pays et à quel coût, la participation de l'industrie du tabac, le niveau d'organisation des réseaux criminels, l'efficacité et l'intégrité du système d'administration fiscale ou encore la probabilité d'être arrêté et puni.

Un lien a également été établi entre la contrebande de cigarettes et des groupes insurrectionnels armés au Moyen-Orient,<sup>[7]</sup> en Afrique et dans d'autres parties du monde. Dans certaines régions d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Est,<sup>[8]</sup> des études montrent que les groupes rebelles accusés de massacres, de torture, de viol et d'enrôlement forcé d'enfants se sont servis du commerce illicite des produits du tabac pour financer leurs activités.

## L'INDUSTRIE DU TABAC CONTRIBUE AU PROBLÈME

L'industrie du tabac contribue au problème, pas à sa solution. Il est prouvé que, tout en dénonçant publiquement le commerce illicite et en se disant résolue à soutenir les gouvernements dans la lutte contre la contrebande, l'industrie du tabac contribue activement à favoriser le commerce illicite dans la plupart des économies.

Les documents internes de l'industrie du tabac révèlent que la contrebande fait partie de sa stratégie pour promouvoir ses marques, augmenter ses parts de marché ou pénétrer des marchés fermés. Dans ses documents de stratégie internes, elle utilise des mots codés comme « taxe non acquittée », « transit » ou « commerce général » pour décrire les opérations de contrebande. La participation directe et indirecte de l'industrie du tabac à la contrebande de cigarettes en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient, en Europe et en Amérique latine est attestée<sup>[9]</sup> par des milliers de documents internes, par les aveux mêmes de l'industrie et par les jugements rendus. Depuis 2004, les quatre plus grandes sociétés internationales productrices de tabac ont payé des milliards de dollars en amendes et dans le cadre du règlement de litiges portant sur la contrebande de cigarettes en Europe et au Canada.<sup>[10]</sup> Encore maintenant, des procès et des enquêtes initiés par des gouvernements et des médias sont en cours, l'industrie du tabac étant accusée de complicité dans la contrebande de cigarettes.<sup>[11]</sup>

## L'INDUSTRIE DU TABAC FAIT ENTRAVE AU PROTOCOLE SUR LE COMMERCE ILLICITE

L'industrie du tabac a adopté plusieurs stratégies pour faire entrave au Protocole sur le commerce illicite.

D'un côté, elle a insisté pour être considérée comme un « partenaire » sans lequel il serait impossible d'appliquer le Protocole. British American Tobacco affirme ainsi sur son site Web avoir toujours soutenu publiquement l'élaboration d'un protocole de l'OMS pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac.<sup>[12]</sup>

Or, pendant la négociation du Protocole, l'industrie du tabac a tenté d'entraver son élaboration et son approbation et a tout mis en œuvre pour les retarder en finançant la participation de représentants de nombreux pays qui lui étaient favorables et en suggérant des mesures de contrôle clairement destinées à affaiblir le texte. Les représentants de l'industrie du tabac ont mis au point des stratégies de contrôle qui rivalisent avec celles de l'OMS, tout en prétendant lutter contre le commerce illicite.

Par exemple, les fabricants de tabac ont collaboré à la création et à la promotion du système de suivi et de traçabilité proposé par l'industrie elle-même, appelé « Codentify », et ont établi une relation de travail avec Interpol.<sup>[13]</sup> D'un autre côté, les grandes multinationales du tabac ont publié sur leur site Web les mesures qu'elles mettent en place pour contrôler la distribution de leurs produits.

Lorsque le Protocole a été approuvé en 2012, tous les grands cigarettiers et plusieurs de leurs alliés bien connus avaient rédigé des déclarations de principe, publié des pages Web<sup>[14]</sup> ou créé des sites Web distincts où ils défendaient des positions non conformes au Protocole. L'industrie du tabac cherche à promouvoir des mesures destinées à empêcher ou retarder l'application des dispositions du Protocole juridiquement contraignantes. On peut citer par exemple sa stratégie d'action volontaire et d'autoréglementation et la conclusion de mémorandums d'accord avec les gouvernements. Bien entendu, aucune de ces propositions ne cadre avec le texte du Protocole tel qu'il a été approuvé.



## QUE DOIT-ON FAIRE ?

L'un des grands problèmes est que les effets néfastes du commerce illicite du tabac sur la santé, la situation socioéconomique et la sécurité sont très méconnus. Par exemple, contribue-t-il à ce que les enfants se mettent à fumer ? Pareilles préoccupations pourraient être mises en avant pour mobiliser l'opinion publique contre le commerce illicite. Des travaux de recherche qualitative dans le nord de l'Angleterre ont montré que le message selon lequel le tabac illégal encourage les enfants à fumer ou leur facilite l'accès à la cigarette était un thème de campagne très efficace.<sup>[15]</sup>

Mais les campagnes médiatiques ne suffiront pas à résoudre le problème du commerce illicite. Il faut une approche multisectorielle et pangouvernementale coordonnée, axée sur des interventions reconnues, pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac. Cette approche passe par la collaboration internationale, le renforcement de l'administration fiscale pour sécuriser la chaîne logistique, le développement des services de renseignement, de détection et de répression ainsi que des peines sévères et rapides.<sup>[16]</sup>

Les données publiques transparentes sur l'ampleur du commerce illicite du tabac sont limitées, voire inexistantes dans de nombreux pays. Il faut s'employer plus activement à faire des estimations et à rendre compte du phénomène.

Le commerce illicite du tabac étant transnational et d'ampleur mondiale, une réponse efficace, coordonnée aux niveaux régional et international s'impose pour l'échange d'informations et de renseignements et pour une action conjointe. Les gouvernements se sont entendus sur une série de mesures lors de la négociation du Protocole. Toutefois, en avril 2015, sept Parties seulement l'avaient ratifié ou y avaient adhéré. Toutes les Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, premier traité international négocié sous les auspices de l'OMS, devraient être encouragées à ratifier rapidement le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac afin de réunir les 40 signatures requises pour son entrée en vigueur.

Comme la Convention, le Protocole obligera les Parties à garantir la transparence de toutes les interactions avec l'industrie du tabac.

## DÉFINITIONS<sup>[17]</sup>

■ On entend par commerce illicite toute pratique ou conduite interdite par la loi, relative à la production, l'expédition, la réception, la possession, la distribution, la vente ou l'achat, y compris toute pratique ou conduite destinée à faciliter une telle activité.

■ La contrebande est un type de commerce illicite et désigne les produits faisant l'objet d'un commerce illicite entre pays, une des principales caractéristiques étant le franchissement illégal des frontières entre pays.

■ La fabrication illicite est un autre type de commerce illicite et désigne la production de produits du tabac en violation de la loi. L'une des formes de fabrication illicite est la production de produits du tabac contrefaits, c'est-à-dire de produits manufacturés qui portent une marque sans le consentement du propriétaire de la marque.

■ « Illicit whites » est un terme utilisé par l'industrie du tabac pour désigner un nouveau type de commerce illicite, mais pour lequel il n'existe pas de définition reconnue au niveau international. D'une manière générale, ce terme désigne des marques fabriquées légalement sur un marché, soit taxées pour la consommation locale soit non taxées pour l'exportation, et vendues sciemment à des commerçants qui les transportent dans un autre pays où les produits sont vendus illégalement sans s'acquitter de la taxe intérieure.

## RÉFÉRENCES

- [1] Heydari G, Tafti SF, Telischi F, Joossens L, Hosseini M, Masjedi M, *et al.* Prevalence of smuggled and foreign cigarette use in Tehran, 2009. *Tob Control* 2010;19:380-2.
- [2] Ketchoo C, Sangthong R, Chongsuvivatwong V, Geater A, McNeil E, Smoking behaviour and associated factors of illicit cigarette consumption in a border province of southern Thailand, *Tob Control* 2013; 22:255-260.
- [3] Guidon G E, Driezen P, Chaloupka F, Fong G, Cigarette tax avoidance and evasion: findings from the International Tobacco Control Policy Evaluation Project, *Tob Control* doi:10.1136/tobaccocontrol-2013-051074.
- [4] Organisation mondiale des douanes. *Rapport sur les trafics illicites* 2013, Bruxelles, 2014.
- [5] Joossens L, Merriman D., Ross H., Raw M. The impact of eliminating the global illicit cigarette trade on health revenue. *Addiction* 2010; 105:1640-95.
- [6] Joossens, *ibid.*
- [7] Court records, U.S. District Court, Eastern District of New York (2002), <http://archive.tobacco.org/resources/Documents/021030ecvrjr.html>.
- [8] Titeca, K., Joossens, L. & Raw, M. (2011) "Blood cigarettes: cigarette smuggling and war economies in central and eastern Africa," *Tobacco Control*, February: 226-232.
- [9] Collin J, LeGresley E, MacKenzie R, *et al.* Complicity in contraband: British American Tobacco and cigarette smuggling in Asia. *Tob Control* 2004;13:ii104-11. doi:10.1136/tc.2004.009357.
- Lee K, Collin J. "Key to the future": British American tobacco and cigarette smuggling in China. *PLoS Med* 2006;3:e228. doi:10.1371/journal.pmed.0030228.
- LeGresley E, Lee K, Muggli ME, *et al.* British American Tobacco and the "insidious impact of illicit trade" in cigarettes across Africa. *Tob Control* 2008;17:339-46. doi:10.1136/tc.2008.025999.
- Nakkash R, Lee K. Smuggling as the "key to a combined market": British American Tobacco in Lebanon. *Tob Control* 2008;17:324-31. doi:10.1136/tc.2008.025254.
- Organisation panaméricaine de la Santé. Profits over people. 2002. [http://www1.paho.org/English/DD/PUB/profits\\_over\\_people.pdf](http://www1.paho.org/English/DD/PUB/profits_over_people.pdf).
- Walker Guevara M. The world's most widely smuggled legal substance. *Int. Consort. Investig. Journal*. 2008. <http://www.icij.org/project/tobacco-underground/worlds-most-widely-smuggled-legal-substance>.
- [10] [http://ec.europa.eu/anti\\_fraud/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/anti_fraud/index_fr.htm). Gouvernement canadien, Agence du revenu du Canada. Federal, Provincial, and Territorial Governments Conclude Landmark Settlements With Tobacco Companies, 2010.
- [11] U.S. court revives Europe money laundering case vs R.J. Reynolds. Reuters. 2014; Solomon J. EU Probes Cigarette Deal That May Have Aided Syria. *The Wall Street Journal* 2012.
- [12] [http://www.bat.com/group/sites/UK\\_9D9KCY.nsf/vwPagesWebLive/DO6ZYC4S](http://www.bat.com/group/sites/UK_9D9KCY.nsf/vwPagesWebLive/DO6ZYC4S).
- [13] Joossens, L & Gilmore, AB (2013). The transnational tobacco companies' strategy to promote Codentify, their inadequate tracking and tracing standard. *Tob Control* doi:10.1136/tobaccocontrol-2012-050796.
- [14] Par exemple le site de BAT Afrique du Sud contre les cigarettes d'origine illicite <http://www.stopillegalcigarettes.co.za>
- [15] Hub Marketing Ltd. Tackling Illicit Tobacco: Pretesting Findings. February 2010.
- [16] CIRC. IARC Handbooks of Cancer Prevention: Tobacco Control. Volume 14. Effectiveness of Price and Tax Policies for Control of Tobacco. Lyon, Centre international de recherche sur le cancer, 2011.
- [17] Joossens L, Raw M, From cigarette smuggling to illicit tobacco trade, *Tobacco Control* 2012; 21:230-4.





# APPLIQUONS LE PROTOCOLE

pour éliminer le commerce illicite  
des PRODUITS DU TABAC!



Organisation  
mondiale de la Santé

---

[www.who.int/no-tobacco-day/fr](http://www.who.int/no-tobacco-day/fr)